

Séance ordinaire du 22 avril 2014

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce vingt-deuxième jour du mois d'avril deux mille quatorze à dix-neuf heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis).

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Ann Jeffrey, Janet Jones, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Robert Maranda, Fleur Paradis, et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du conseil de la Ville René Fortin, Clément Genest et Michel Patry.

Assistent à la séance : Jean Dubé, directeur général, et Marlyne Turgeon, assistante-greffière.

CV-2014-03-28

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 avril 2014, tel qu'il est modifié par le retrait des affaires prévues aux points 8.1, 8.5, 8.6, 8.7, 17.6 intitulées :

« Direction générale

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de Les amis du juvénat inc.
Réf. : DG-2014-057 »

« Direction générale

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de la Fondation du cégep de Lévis-Lauzon
Réf. : DG-2014-062 »

« Direction générale

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à des activités au bénéfice d'organismes de la communauté
Réf. : DG-2014-063 »

« Direction générale

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à l'Assemblée annuelle et congrès de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent
Réf. : DG-2014-064 »

« **Développement**

Régularisation du titre du lot 3 021 357 du cadastre du Québec (ruelle Saint-Marcel, secteur Lévis)

Réf. : DEV-2014-058 »

ainsi que par l'ajout des affaires suivantes :

« **Ressources humaines**

Abolition d'un poste col blanc de secrétaire de gestion et création de deux postes cols blancs d'agent ou d'agent de soutien prévention et organisation et de technicien ou technicienne en prévention incendie à la Direction du service de la sécurité incendie

Réf. : RH-2014-032 »

« **Ressources humaines**

Modifications de postes cadres et professionnels au Service de la cour municipale de la Direction des affaires juridiques et du greffe

Réf. : RH-2014-033 »

« **Ressources humaines**

Création d'un poste professionnel de conseiller ou conseillère en gestion de projets – bâtiments (ingénieur) au Service des biens immobiliers de la Direction des infrastructures

Réf. : RH-2014-034 »

« **Ressources humaines**

Modifications de postes à la Direction du service de police

Réf. : RH-2014-035 »

« **Infrastructures**

Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du projet d'agrandissement du Centre de congrès et d'exposition de Lévis

Réf. : INF-GEN-2014-050 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-03-29

Période de questions

Environ 25 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires. Une personne dépose des documents relatifs à la *Journée internationale des femmes*.

CV-2014-03-30

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2014

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 7 avril 2014, tel qu'il est modifié à la résolution CV-2014-02-92 « Modifications du texte du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31 986) » par le remplacement des mots « à la fiche de prise de décision FSA-TRE-2014-012 » par les mots « en annexe à la présente résolution ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-03-31

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 1^{er} et 4 avril 2014

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 1^{er} et 4 avril 2014 est déposé.

CV-2014-03-32

Nomination d'un chef aux opérations à la Direction du service de la sécurité incendie

Réf. : [RH-2014-026](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De nommer Christian Doré-Émond au poste cadre pompier régulier à temps complet de chef aux opérations à la Direction du service de la sécurité incendie, classe 2, échelon 1, et aux conditions de travail prévues au recueil des conditions de travail des cadres de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-03-33

Financement de la dépense relative aux honoraires et frais liés à la poursuite opposant la Compagnie d'assurance générale Kansa internationale ltée à la Ville

Réf. : [AGR-2014-006](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'autoriser le financement de la dépense relative aux honoraires et frais liés à la poursuite opposant la Compagnie d'assurance générale Kansa internationale ltée à la Ville au montant maximal de 130 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, lequel excédent sera remboursé par une taxe spéciale prélevée sur le même secteur d'imposition que celui prévu au Règlement numéro 145 de l'ex-Ville de Saint-Nicolas, le tout, sur une période de 10 ans.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-03-34

Aide financière à La maison des aînés de Lévis inc.

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'accorder une aide financière de 1 300 \$ à La maison des aînés de Lévis inc. afin de maintenir ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-03-35

Modification de la résolution CV-2014-02-17 « Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice du Club Lions de Breakeyville inc. »

Réf. : [DG-2014-060](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De modifier la résolution CV-2014-02-17 « Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice du Club Lions de Breakeyville inc. » par l'insertion, avant le nom « Brigitte Duchesneau » du nom « Serge Côté ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-03-36

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à des activités au bénéfice d'organismes de la communauté

Réf. : [DG-2014-061](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Serge Côté, Mario Fortier, Michel Patry et Michel Turner à participer à l'activité organisée au bénéfice du Club lions de Breakeyville inc., le 9 mai 2014 à Lévis, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-03-37

Engagement de la Ville pour la réalisation des travaux d'entretien de la rivière des Couture entre le chemin Sainte-Hélène et l'avenue des Ruisseaux (secteur Pintendre)

Réf. : [ENV-2014-024](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De confirmer l'engagement de la Ville auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs à transmettre une attestation quant à la conformité des travaux d'entretien de la rivière des Couture entre le chemin Sainte-Hélène et l'avenue des Ruisseaux (secteur Pintendre) avec l'autorisation accordée, lorsque ces travaux seront terminés.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-03-38

Confirmation de l'utilisation de la Route verte au ministère des Transports du Québec

Réf. : [INF-2014-013](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De confirmer au ministère des Transports du Québec que les aménagements cyclables faisant l'objet de la demande de subvention pour l'entretien de la Route verte du territoire de la ville sont mis librement et gratuitement à la disposition du public sur une distance de 74,004 kilomètres et que la Ville dispose du budget nécessaire à son entretien, tel qu'il est indiqué à l'annexe 3 de la fiche de prise de décision INF-2014-013.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-03-39

Disposition de véhicules et d'équipement pour l'encan d'avril 2014

Réf. : [INF-EM-2014-011](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'autoriser la vente par Le centre des services partagés de véhicules dont la valeur estimée excède 10 000 \$ selon la liste produite en annexe B à la fiche de prise de décision INF-EM-2014-011.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-03-40

Financement de la dépense relative à la fourniture de services professionnels requis pour la préparation du plan directeur du réseau d'aqueduc

Réf. : [INF-GEN-2014-025](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par le conseiller Michel Turner

De financer une partie de la dépense relative à la fourniture de services professionnels requis pour la préparation du plan directeur du réseau d'aqueduc au montant maximal de 54 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-03-41

Attribution du contrat pour le désamiantage et la démolition du bâtiment situé au 4010, rue Saint-Georges (secteur Lévis) et décret de travaux

Réf. : [INF-BI-2014-008](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'attribuer le contrat pour le désamiantage et la démolition du bâtiment situé au 4010, rue Saint-Georges (secteur Lévis), (appel d'offres 2014-50-23) à C.F.G. construction inc., au prix de 114 500 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission et de décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-03-42

Demande d'autorisation pour la réalisation des travaux du secteur de la Traverse (quai et esplanade)

Réf. : [INF-GEN-2014-049](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'autoriser WSP Canada inc. à présenter et à obtenir toutes les autorisations requises auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pour la réalisation des travaux du secteur de la Traverse (quai et esplanade).

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-03-43

Attribution du contrat pour la fourniture et la livraison de produits de béton

Réf. : [INF-TP-2014-012](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'attribuer le contrat pour la fourniture et la livraison de produits de béton (appel d'offres 2014-50-20) à Fortier 2000 ltée, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 96 274,98 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-03-44

Attribution du contrat pour la fourniture et la livraison de pièces et d'accessoires d'aqueduc en fonte

Réf. : [INF-TP-2014-013](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'attribuer le contrat pour la fourniture et la livraison de pièces et d'accessoires d'aqueduc en fonte (appel d'offres 2014-50-19) à Distribution Brunet inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 172 479,24 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-03-45

Attribution du contrat pour la fourniture de service de récurage de puisards

Réf. : [INF-TP-2014-015](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'attribuer le contrat pour la fourniture de service de récurage de puisards (appel d'offres 2014-50-21) à Veolia ES Canada industriels inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 368 600 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-03-46

Modification du contrat relatif aux travaux d'aménagement de l'Innoparc de Lévis (phase 1)

Réf. : [INF-GEN-2014-031-R-2](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par le conseiller Serge Côté

De modifier le contrat relatif aux travaux d'aménagement de l'Innoparc de Lévis (phase 1) accordé par la résolution CV-2012-06-85, conformément à l'avis de changement présenté à la fiche de prise de décision INF-GEN-2014-031-R-2, au montant de 102 881,70 \$, toutes taxes incluses, concernant le paiement de bordures de granite, compte tenu que ces modifications constituent un accessoire au contrat accordé et ils ne changent pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-03-47

Aide financière à La société grand village inc.

Réf. : [DVC-2014-010](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne

Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'accorder à l'organisme de la communauté suivant l'aide financière indiquée afin de maintenir ses activités auprès de la population lévisienne :

- La société grand village inc. 7 487,04 \$

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-03-48

Aide financière à Magasin général Rive-Sud société Saint-Vincent-de-Paul

Réf. : [DVC-SOC-2014-003](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse

Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De verser une aide financière au Magasin général Rive-Sud société Saint-Vincent-de-Paul une aide financière de 15 000 \$ par année, pour les années 2014, 2015 et 2016, payable en un seul versement au mois de mai, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-03-49

Interdiction temporaire de stationnement sur le chemin Petit-Saint-Jean (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

Réf. : [DVC-SPO-2014-009](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'interdire le stationnement sur le chemin Petit-Saint-Jean (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), tel qu'il est indiqué à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2014-009, les 11, 12 et 13 juillet 2014, pour la tenue du Festival-tournoi de soccer Métro de St-Étienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-03-50

Crédits additionnels pour couvrir les dépenses afférentes à la vente à l'encan d'objets non réclamés

Réf. : [FSA-APP-2014-003](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'accorder des crédits additionnels équivalant au montant provenant de la vente à l'encan d'objets non réclamés au poste de revenus 01-234-20-009, aux postes de dépenses honoraires professionnels administration 02-134-00-414 et frais de déménagement 02-134-00-499, pour couvrir les dépenses afférentes à cette vente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-03-51

Affectation du solde disponible de règlements d'emprunt fermés

Réf. : [FSA-TRE-2014-013](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'affecter le solde disponible de chacun des règlements d'emprunt fermés identifiés ci-après, à la réduction du solde de l'emprunt d'où provient le solde disponible, lors de son refinancement :

✓ RV-2006-04-75	79 400 \$
✓ RV-2008-07-19	80 703 \$

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-03-52

Désignation d'un représentant de l'employeur au comité de retraite des employés de la Ville de Lévis (21 190)

Réf. : [FSA-TRE-2014-009-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De désigner Réjean Pérusse, chef aux opérations à la Direction du service de la sécurité incendie, à titre de représentant de l'employeur au comité de

retraite des employés de la Ville de Lévis (21 190) pour un mandat de trois ans afin de combler de poste vacant à ce comité.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-03-53

Affectation de la réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance

Réf. : [FSA-2014-013](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'affecter un montant de 361 000 \$ provenant de la réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance afin d'assumer, entre autres, les services professionnels requis aux postes de dépenses 02-150-15-417 de 46 000 \$, 02-311-11-411 de 50 000 \$ et 02-145-15-412 de 265 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-03-54

Dépôt de listes de certains contrats au 31 mars 2014

Réf. : [FSA-APP-2014-008](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 31 mars 2014 sont déposées à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 31 mars 2014 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
 - liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou un employé du 1^{er} janvier au 31 mars 2014, avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
 - liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou un employé du 1^{er} au 31 mars 2014, (articles 477.3, 3^e alinéa et 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).
-

CV-2014-03-55

Contrats à intervenir avec Bell Canada concernant le service Centrex III

Réf. : [FSA-TI-2014-005](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'autoriser le maire et la greffière à signer les contrats à intervenir avec Bell Canada concernant le service Centrex III pour la période du 30 mars 2014 au

29 mars 2019, portant les numéros 1-1499741308, 1-1499741322, 1-499741336 et 1-1499741357, la dépense mensuelle de l'ensemble des services de téléphonie étant estimée à 14 822,06 \$, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-03-56

Projet de résolution concernant la demande d'autorisation d'un projet particulier de construction pour un commerce de construction, démolition, excavation, aménagements extérieurs, émondage et abattage d'arbres, au 588, route du Président-Kennedy (secteur Pintendre)

Réf. : [URBA-2014-009](#)

ATTENDU la demande d'autorisation pour un projet particulier de construction pour un commerce de construction, démolition, excavation, aménagements extérieurs, émondage et abattage d'arbres (C315) avec entreposage extérieur, sur les lots 2 061 468, 2 061 463, 2 061 462, 2 061 461 et 2 295 811 du cadastre du Québec, au 588, route du Président-Kennedy, secteur Pintendre, déposée dans le cadre du Règlement RV-2011-11-24 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

ATTENDU l'avis du comité consultatif d'urbanisme et d'aménagement de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'autoriser un projet particulier de construction pour un commerce de construction, démolition, excavation, aménagements extérieurs, émondage et abattage d'arbres (C315) avec de l'entreposage extérieur, sur les lots 2 061 468, 2 061 463, 2 061 462, 2 061 461 et 2 295 811 du cadastre du Québec, situé au 588, route du Président-Kennedy (secteur Pintendre), en permettant cet usage sur ces lots, sauf sur une partie des lots 2 061 462 et 2 061 461 de ce cadastre d'une superficie de 2 276,4 m², située en bordure de la route du Président-Kennedy, telle qu'elle est illustrée sur le plan « Étude de terrain », projet numéro LD-2012-228, feuille numéro 1, préparé par Marc Royer, architecte, daté du 12 juin 2013, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2014-009.

D'autoriser, outre l'usage, les dérogations suivantes aux dispositions du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement :

- permettre un bâtiment principal d'une superficie maximale de plancher de 700 mètres carrés sur le lot 2 061 463 de ce cadastre;
- permettre trois entrepôts d'une superficie d'occupation au sol totale de 1 300 mètres carrés, alors que l'article 113, tableau entrepôt, prescrit un maximum de deux entrepôts et une superficie d'occupation au sol totale n'excédant pas celle du bâtiment principal soit 700 mètres carrés;
- permettre l'implantation d'un entrepôt à une distance de 5 mètres de

la ligne de terrain alors que l'article 113, tableau entrepôt, prescrit une distance minimale des lignes latérales ou arrière égale à la hauteur du mur soit, 7,4 mètres;

- permettre un entrepôt avec un empiètement de 6 mètres dans la cour avant, alors que l'article 113, tableau entrepôt, prescrit qu'un entrepôt doit être situé dans la cour latérale ou arrière;
- permettre l'installation d'une clôture dans la cour arrière et latérale d'une hauteur de 2,5 mètres alors que l'article 109 prescrit une hauteur maximale de 2 mètres;
- permettre un écran tampon constitué d'arbres distants d'au plus 6,9 mètres mesurés de centre à centre dont chaque espace entre les arbres ne sera pas fermé par une haie, une clôture, un muret, un mur ou une butte paysagère alors que l'article 104 prescrit un écran tampon constitué de l'un des choix prévus aux paragraphes 1 à 4 du deuxième alinéa.

D'autoriser ce projet particulier, aux conditions suivantes :

- autoriser des espaces d'entreposage selon les dimensions, le type d'entreposage et la localisation illustrés sur le plan « Étude de terrain », tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision;
- les espaces d'entreposage doivent être recouverts de pierres concassées et traitées de façon à empêcher l'émanation de poussière et la formation de boue, sauf la réserve de sable où le sol doit être recouvert d'une membrane;
- la réserve de sable doit être recouverte d'une toile;
- installer un muret d'une hauteur maximale de 2 mètres sur toute la distance située entre l'espace réservé à la réserve de sable et la plantation d'arbres servant d'écran tampon afin d'empêcher toute émanation de poussière;
- la hauteur maximale de l'entreposage de sable et de matériaux granulaire est de 3 mètres;
- un accès véhiculaire sur la 12e Avenue doit être recouvert d'un matériau dur (béton, asphalte ou pavés imbriqués) sur une largeur de 6,5 mètres et sur toute la longueur illustrée sur le plan « Étude de terrain », tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision;
- aménager l'écran tampon exigé par l'article 104 qui doit cependant être constitué d'un alignement d'arbres distants d'au plus 6,9 mètres, mesurés de centre à centre. Chaque arbre doit avoir une hauteur minimale de 2 mètres lors de la plantation. Toutefois, chaque espace entre les arbres ne doit pas être fermé par une haie, une clôture, un muret, un mur ou une butte paysagère;
- les autres dispositions des règlements d'urbanisme applicables doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-03-57

Protocole d'entente à intervenir avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet Grands projets du Fonds Chantiers Canada-Québec pour le projet de revitalisation et de réaménagement du secteur de la Traverse

Réf. : [URBA-2014-071](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse

Appuyé par le conseiller Serge Côté

De conclure le protocole d'entente à intervenir avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet Grands projets du Fonds Chantiers Canada-Québec pour le projet de revitalisation et de réaménagement du secteur de la Traverse, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2014-071, et d'autoriser le maire et la greffière à signer ce protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-03-58

Financement afférent aux services professionnels pour la réalisation des plaques odonymiques, à l'installation et la désinstallation des anciennes plaques dans le cadre du projet d'harmonisation des adresses

Réf. : [URBA-PSU-2014-009](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

Pour financer la dépense relative à la fourniture de services professionnels pour la réalisation des plaques odonymiques et pour l'installation et à la désinstallation des anciennes plaques, d'affecter un montant de 250 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de 5 ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2015 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-03-59

Aide financière à Ag-bio centre

Réf. : [DEV-2014-032](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis

Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'accorder une aide financière de 40 000 \$ à Ag-bio centre pour le maintien de ses activités auprès de la communauté d'affaires et de la population lévisiennes.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-03-60

Acquisition d'une servitude sur une partie des lots 3 019 570 et autre du cadastre du Québec (rue Chaminade, rue privée, secteur Lévis)

Réf. : [DEV-2014-074](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'acquérir, à titre gratuit, une servitude sur une partie du lot 3 019 570 du cadastre du Québec, d'une superficie de 740 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2014-074, en faveur du lot 3 019 547 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

D'acquérir, à titre gratuit, une servitude sur une partie du lot 3 019 571 du cadastre du Québec, d'une superficie de 45,9 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à cette fiche de prise de décision, en faveur du lot 3 019 547 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-03-61

Acquisition de servitudes d'aqueduc et d'égouts sur une partie du lot 5 338 082 du cadastre du Québec, vente du lot 4 840 863 de ce cadastre, affectation du produit de la vente et engagement envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (projet d'ensemble immobilier à l'intersection de la route Lallemand et du boulevard de la Rive-Sud, secteur Lévis)

Réf. : [DEV-2014-031](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

Sous réserve de la confirmation de la Direction du développement à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de la fiche de prise de décision DEV-2014-031 à intervenir avec le promoteur a été acceptée par la Ville, d'acquérir à titre gratuit les servitudes d'aqueduc et d'égouts sur une partie du lot 5 338 082 du cadastre du Québec, de même que le passage sur les allées de circulation, les frais relatifs à ces transactions à être assumés par 9248-5580 Québec inc. et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

De vendre à 9248-5580 Québec inc. le lot 4 840 863 du cadastre du Québec avec la garantie du droit de propriété à l'exclusion de toute autre garantie, aux risques et périls de l'acheteur, au prix de 70 000 \$, plus taxes si applicables et autres conditions prévues à cette fiche de prise de décision, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur, d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de vente notarié à intervenir entre les parties et

d'affecter le produit net de la vente de ce terrain à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

De s'engager auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs à entretenir les ouvrages de gestions optimales des eaux pluviales prévues au projet de développement, conformément au guide d'entretien de l'unité de traitement AQUA-SWIRL AS-6 préparé par Soleno, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-03-62

Levée de l'option d'achat sur les parties des lots 1 961 332 et autres du cadastre du Québec (rues des Frênes, des Merisiers et des Prés, secteur Saint-Nicolas), confirmation de l'utilisation et vente de ces lots

Réf. : [DEV-2014-034](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De prendre acte de l'exercice par la Groupe immobilier Brochu inc. de l'option d'achat sur les parties des lots 1 961 332, 1 961 333, 1 961 334 et 1 961 335 du cadastre du Québec exécutée en considération de la résolution CV-2013-09-84, adoptée le 30 septembre 2013.

De confirmer que ces parties de lots de ce cadastre, telles qu'elles sont identifiées en annexe à la fiche de prise de décision DEV-2014-034, ne sont plus affectées à l'utilité publique.

De vendre ces parties de lots de ce cadastre à Groupe immobilier Brochu inc., sans garantie légale et aux autres conditions et modalités de l'option d'achat prise en considération par la résolution CV-2013-09-84, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acheteur et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat notarié de vente à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-03-63

Avenant au bail conclu avec 9180-5481 Québec inc. pour la location d'une partie de l'immeuble situé au 2044, 3e Rue (secteur Saint-Romuald)

Réf. : [DEV-2014-056](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De conclure l'avenant au bail intervenu avec 9180-5481 Québec inc. concernant la location par la Ville d'une partie de l'immeuble situé au 2044, 3^e Rue (secteur Saint-Romuald), tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2014-056 et d'autoriser le maire et la greffière à signer cet avenant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-03-64

Vente du lot 5 256 514 du cadastre du Québec à 9232-4060 Québec inc. (terrain situé sur la rue Thomas-Powers, secteur Saint-Nicolas, Parc industriel Bernières) et affectation du produit net de la vente de ce terrain
Réf. : [DEV-2014-069](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'accepter l'offre d'achat de 9232-4060 Québec inc. du lot 5 256 514 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2014-069, d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de vente notarié à intervenir entre les parties, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur et d'affecter le produit net de la vente de ce terrain à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-03-65

Vente d'une partie du lot 4 871 080 du cadastre du Québec (terrain situé sur la rue Thomas-Powers, secteur Saint-Nicolas, Parc industriel Bernières)et affectation du produit net de la vente de ce terrain
Réf. : [DEV-2014-073](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'accepter l'offre d'achat de Vitrierie uni-verre (1987) inc. d'une partie du lot 4 871 080 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 924 mètres carrés, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2014-073, d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat notarié de vente à intervenir entre les parties, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur et d'affecter le produit net de la vente de ce terrain à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-03-66

Fermetures temporaires de rues pour la tenue du Demi-marathon Oasis
Réf. : [DEV-2014-078](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'autoriser les fermetures temporaires de rues, telles qu'elles sont présentées à la fiche de prise de décision DEV-2014-078 pour la tenue du Demi-marathon Oasis, le 4 mai 2014, et d'offrir à l'organisme tous les services d'encadrement et de sécurité à titre d'aide logistique selon les

disponibilités financières et matérielles des directions concernées.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-03-67

Modification de la résolution CV-2012-07-32 « Acquisition et cession de terrains dans le secteur de la rue Albert-Rousseau (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) »

Réf. : [DEV-2014-085](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

De modifier la résolution CV-2012-07-32 « Acquisition et cession de terrains dans le secteur de la rue Albert-Rousseau (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) » par l'ajout, au deuxième paragraphe de l'alinéa, des mots « et d'autoriser le maire et la greffière à signer cette cession. ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-03-68

Confirmation relative à l'utilisation d'une partie du lot 2 436 040 du cadastre du Québec (emprise d'une partie de la côte du Passage, secteur Lévis)

Réf. : [DEV-2014-061](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De décréter que la partie du lot 2 436 040 du cadastre du Québec, d'une superficie de 23,24 mètres carrés, n'est plus affectée à l'utilité publique, et ce, pour la durée du bail à intervenir avec 9080-2893 Québec inc., soit du 15 avril 2014 au 1^{er} octobre 2014.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-03-69

Avis de motion du Règlement RV-2014-13-37 décrétant une taxe spéciale pour pourvoir au paiement des dépenses excédentaires à celles autorisés au Règlement numéro 145 pourvoyant au paiement des honoraires professionnels relatifs à la poursuite en Cour dans le dossier des infrastructures industrielles et décrétant l'appropriation des deniers nécessaires (400 000 \$) par un emprunt obligataire remboursable en dix (10) ans

Réf. : [AGR-2014-006](#)

Le membre du conseil de la Ville Robert Maranda donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2014-13-37 décrétant une taxe spéciale pour pourvoir au paiement des dépenses excédentaires à celles autorisés au Règlement numéro 145 pourvoyant au paiement des honoraires professionnels relatifs à la poursuite en Cour dans le dossier des

infrastructures industrielles et décrétant l'appropriation des deniers nécessaires (400 000 \$) par un emprunt obligataire remboursable en dix (10) ans.

Ce règlement a pour objet de décréter une taxe spéciale pour pourvoir au paiement des dépenses excédentaires à celles autorisées au Règlement numéro 145 pourvoyant au paiement des honoraires professionnels relatifs à la poursuite en Cour dans le dossier des infrastructures industrielles et décrétant l'appropriation des deniers nécessaires (400 000 \$) par un emprunt obligataire remboursable en dix (10) ans, et ce, à un taux suffisant sur les immeubles identifiés et aux conditions édictées conformément à l'article 11 du Règlement numéro 367 pourvoyant à l'exécution de travaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sur le chemin Olivier, chemin Industriel, rue Chouinard et une partie du chemin Filteau, ainsi qu'à l'appropriation des deniers nécessaires par un emprunt à long terme n'excédant pas 5 500 000 \$ par obligations, remboursable en 20 ans, adopté par l'ex-municipalité de Bernières, et ce, pour pourvoir au versement annuel au fonds général de 1/10 d'un montant de 130 000 \$ à compter de l'année 2015 pour une période de 10 ans.

Ce règlement a également pour objet de décréter une taxe spéciale pour pourvoir au paiement des dépenses excédentaires à celles autorisées au Règlement numéro 145 pourvoyant au paiement des honoraires professionnels relatifs à la poursuite en Cour dans le dossier des infrastructures industrielles et décrétant l'appropriation des deniers nécessaires (400 000 \$) par un emprunt obligataire remboursable en dix (10) ans, et ce, à un taux suffisant sur les immeubles identifiés et aux conditions édictées conformément à l'article 11 du Règlement numéro 367 pourvoyant à l'exécution de travaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sur le chemin Olivier, chemin Industriel, rue Chouinard et une partie du chemin Filteau, ainsi qu'à l'appropriation des deniers nécessaires par un emprunt à long terme n'excédant pas 5 500 000 \$ par obligations, remboursable en 20 ans, adopté par l'ex-municipalité de Bernières, et ce, pour pourvoir au versement annuel à l'excédent de fonctionnement affecté de l'ex-Ville de Saint-Nicolas de 1/10 d'un montant de 125 400 \$ à compter de l'année 2015 pour une période de 10 ans.

CV-2014-03-70

Avis de motion du Règlement RV-2014-13-38 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (marge de recul avant minimale dans la zone H2579)

Réf. : [URBA-2014-069](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2014-13-38 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet de prescrire une marge de recul avant minimale de 6 mètres au lieu de 9 mètres pour les habitations bifamiliales isolées situées dans la zone H2579.

CV-2014-03-71

Adoption du Projet de règlement RV-2014-13-38 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (marge de recul avant minimale dans la zone H2579)

Réf. : [URBA-2014-069](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'adopter le Projet de règlement RV-2014-13-38 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2014-069.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-03-72

Adoption du Règlement RV-2014-13-34 concernant la prévention des incendies

Réf. : [INC-2014-003-R-1](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2014-13-34 concernant la prévention des incendies a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de régir la prévention des incendies ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV-2014-13-34 concernant la prévention des incendies.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-03-73

Adoption du Règlement RV-2014-13-36 fixant pour l'année 2014 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins

Réf : [DEV-2014-081](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2014-13-36 fixant pour l'année 2014 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de fixer, pour l'année 2014, le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et de décréter l'acquisition de lots à ces fins ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'adopter le Règlement RV-2014-13-36 fixant pour l'année 2014 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-03-74

Adoption du Règlement RV-2013-13-03 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (rue Commerciale, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

Réf. : [AGR-2014-007](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2013-13-03 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de créer la zone M1626 à même la zone M1627 et une partie de la zone H1620, d'y autoriser certains usages commerciaux, de services, communautaires et relatifs aux industries technologiques, de recherche et de développement, avec possibilité de deux logements maximum par bâtiment, et de prévoir certaines normes applicables pour ces usages et pour les terrains et les bâtiments principaux situés dans cette zone ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV-2013-13-03 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au second projet de règlement adopté par la résolution CV-2014-02-38.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-03-75

Abolition d'un poste col blanc de secrétaire de gestion et création de deux postes cols blancs d'agent ou d'agent de soutien prévention et organisation et de technicien ou technicienne en prévention incendie à la Direction du service de la sécurité incendie

Réf. : [RH-2014-032](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'autoriser la modification des postes suivants à la Direction du service de la sécurité incendie :

- abolition d'un poste col blanc de secrétaire de gestion, classe 8;
- création d'un poste col blanc d'agent ou d'agent de soutien prévention et organisation, classe 7;
- création d'un poste col blanc de technicien ou technicienne en prévention incendie, classe 11.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-03-76

Modification de postes cadres et professionnels au Service de la cour municipale de la Direction des affaires juridiques et du greffe

Réf. : [RH-2014-033](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'autoriser la modification des postes d'emploi suivants au Service de la cour municipale de la Direction des affaires juridiques et du greffe :

- abolition du poste cadre de chef de service à la Cour municipale;
- création du poste cadre de coordonnateur ou coordonnatrice à la Cour municipale;
- abolition du poste d'attaché(e) à l'administration et greffier-adjoint ou greffière-adjointe;
- création du poste de greffier-adjoint ou greffière-adjointe

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-03-77

Création d'un poste professionnel de conseiller ou conseillère en gestion de projets – bâtiments (ingénieur) au Service des biens immobiliers de la Direction des infrastructures

Réf. : [RH-2014-034](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'autoriser la création d'un poste professionnel de conseiller ou conseillère en gestion de projets – bâtiment (ingénieur), classe 8, au Service des biens immobiliers de la Direction des infrastructures.

Adoptée à l'unanimité

Le membre du conseil de la Ville Michel Patry divulgue la nature générale de son intérêt dans la question suivante qui sera prise en considération concernant la modification de postes d'emploi à la Direction du service de police et il mentionne qu'il s'abstient de participer aux délibérations sur cette question et de voter.

CV-2014-03-78

Modification de postes d'emploi à la Direction du service de police

Réf. : [RH-2014-035](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'autoriser la modification des postes d'emploi suivants à la Direction du service de police :

- abolition du poste cadre d'inspecteur ou inspectrice aux enquêtes criminelles ;
- abolition du poste cadre de chef de service à l'administration et au soutien opérationnel ;
- abolition du poste cadre d'adjoint ou adjointe à l'inspecteur – division gendarmerie ;
- création du poste de capitaine – planification opérationnelle.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-03-79

Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du projet d'agrandissement du Centre de congrès et d'exposition de Lévis

Réf. : [INF-GEN-2014-050](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du projet d'agrandissement du Centre de congrès et d'exposition de Lévis (appel d'offres 2014-55-18) à ACA architecture inc. et Dessau inc. au prix de 119 848 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-03-80

Période d'intervention des membres du conseil

Un membre du conseil de la Ville prend la parole.

CV-2014-03-81

Période de questions

Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2014-03-82

Levée de la séance

Il est proposé parle conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

À 20 heures 50, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, assistante-greffière
